

## QUESTION ECRITE

au sens de l'article 49 du règlement du Conseil municipal de Vernier

**LE PRIX DU VANDALISME**

L'examen des comptes de fonctionnement 2013 a montré une forte augmentation des coûts afférents au vandalisme (CHF 98'300 pour un budget de CHF 75'000). Le dépassement se situe principalement dans divers centres de rencontre où le coût des dégâts n'est pas loin de CHF 20'000 :

|                                      |              |
|--------------------------------------|--------------|
| LUDOTHEQUE DES AVANCHETS             | CHF 1'177.20 |
| CENTRE DE QUARTIER DE BALEXERT       | CHF 2'289.60 |
| CENTRE DE QUARTIER DU LIGNON         | CHF 3'647.00 |
| CENTRE DE QUARTIER DES AVANCHETS     | CHF 91.80    |
| MAISON DE QUARTIER DE VERNIER        | CHF 6'146.30 |
| MAISON DE QUARTIER DE MOUILLE-GALAND | CHF 250.45   |
| CARAMBOLE                            | CHF 1'209.60 |
| ECLIPSE                              | CHF 4'059.55 |

Il est intéressant de constater que pour tous ces centres aucun dégât n'avait été comptabilisé en 2012.

Mes questions sont les suivantes :

De quelle nature étaient les dégâts dans chacun des centres précités ainsi que dans tous les autres lieux vandalisés ?

Les auteurs du vandalisme ont-ils été recherchés ? Si oui, ont-ils été interpellés et quelle sanction leur a été infligée ?

Comment fonctionne la surveillance nocturne des lieux ayant subi du vandalisme ?

En 2014, y-a-t-il déjà eu des déprédations dans ces mêmes lieux ?

Quel est le résultat d'enquête concernant l'incendie qui a eu lieu à l'ABARC le 27 février 2014 ?

Merci par avance de vos réponses.

Ruth H. Kaelin  
Conseillère municipale

Vernier, le 10 mai 2014